

Compte-rendu CAPN du 17 mars 2011

Permutations informatisées

Nous sommes intervenus en préalable de cette question, pour dénoncer la publication par mail de l'intégralité des résultats, faite dans un département par un syndicat ayant un siège en CAPN. La loi exige que toute personne dont les coordonnées font l'objet d'un traitement informatisé ait connaissance de l'existence de cette fiche, de ses possibilités d'en prendre connaissance et/ou d'en demander l'effacement ou la modification. Qui plus est, la diffusion d'un barème tel que celui des permutations permet d'identifier des collègues ayant bénéficié des 500 points. Le ministère rappelle que les délégués du personnel sont soumis à l'obligation de discrétion professionnelle.

Une réunion bilan sur les permutations informatisées s'est tenue à la DGRH, le mardi 22 mars 2011 à 14h30.

Avancement au titre de 2010-2011 des collègues détachés à l'étranger

Les informations et résultats sont disponibles auprès des collègues du secteur hors de France du SNUipp-FSU que vous pouvez contacter au 01 44 08 69 57

Les collègues en SEFFECSA (postes en Allemagne), étant détachés au ministère de la Défense, verront leur situation examinée à la CAPN de mai 2011.

Avancement au titre de 2010-2011 des collègues détachés en COM

Les informations et résultats sont disponibles auprès des collègues du secteur hors de France.

Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans le corps des PE

3 fonctionnaires ont été détachés dans le corps des PE en 2010-2011.

Aucune possibilité de détachement de ce type n'existera pour la rentrée 2011.

Proposition d'affectation des enseignants spécialisés en Nouvelle Calédonie et Polynésie

Affectations prononcées au titre de la rentrée scolaire 2010 (les résultats ont été publiés suite aux groupes de travail spécifiques).

Nous regrettons les modalités de traitement de ces demandes : les dossiers sont simplement transmis par le MEN.

Informations relatives au recrutement Mayotte par ineat / exeat rentrée 2010

Nous avons communication de la liste définitive des collègues affectés par cette voie à la rentrée 2010.

Il n'y aura aucune possibilité pour la rentrée 2011, priorité devant être donnée à l'intégration dans le corps des PE des enseignants mahorais qui relevaient jusque là de la collectivité de Mayotte.

Nous sommes intervenus longuement sur la situation à Mayotte, qui devient un département au 1^{er} avril 2011 :

A deux semaines de la départementalisation, les enseignants des écoles sont dans leur troisième semaine de mobilisation avec le soutien des parents d'élèves. Les motivations de cette crise sont multiples :

** les conditions d'enseignement sont insupportables : la majorité des locaux n'a pas l'habilitation des commissions de sécurité, la majorité des écoles ne dispose pas de fournitures scolaires, le manque de 600 classes impose le système de rotation préjudiciable à la qualité de la scolarité des élèves, notamment ceux ayant classe l'après-midi avec de fortes chaleurs dans des classes non*

climatisées et non ventilées.

* les enseignants n'ont pas les mêmes droits que les enseignants des autres départements : accès aux mutations interdépartementales, gestion des personnels différenciée (recrutés locaux, affectés spécialisés, affectés par exeat-ineat, contractuels), prise en compte de la vie chère au même titre que les DOM par l'indexation des salaires...

Les représentants du personnel ont été reçus d'un côté par le vice-recteur, d'un autre par le SNIAM représentant les collectivités locales.

Avec les personnels mobilisés à Mayotte, nous souhaitons sortir de cette crise. Nous demandons qu'à l'occasion de la départementalisation, se tienne une réunion interministérielle pour que l'ensemble des questions posées soient traitées.

Nous demandons au ministère de l'éducation nationale de permettre aux enseignants de candidater aux mutations inter départementales pour Mayotte et aux enseignants de Mayotte de candidater pour les autres départements (dans un premier temps pour les PE, puis pour les instituteurs de Mayotte dès que les questions règlementaires le permettront).

Réponse du ministère : pour les mutations pas de garantie. Cela nécessite un changement règlementaire concernant la limitation à 2 ans renouvelable les affectations à Mayotte (Nous avons opposé que si la décision politique était prise la règlementation suivra). Le ministère reconnaît les difficultés de gestion posées par les affectés par exeat-ineat.

Bilan mobilité des enseignants du premier degré entre la métropole et les COM

Communication d'un document de synthèse du ministère, que nous remercions pour ce travail.

Autre point

Nous intervenons pour demander :

- un groupe de travail approfondi sur la situation de nos collègues vis-à-vis des postes adaptés : bilan et modalités utilisées, mais également réflexion précise sur l'aspect budgétaire ; il est en effet inadmissible que des collègues en PACD une année se voient l'année suivante sans possibilité de renouveler ou contraints de demander un temps partiel, faute de moyens budgétaires.
- nous avons également renouvelé notre demande d'un bilan des détachements "sortants" du corps des PE.